



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DDR/DER/051

Genève, le 10 février 2025

- Aux États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));
- Aux Membres du Secteur de l'UIT-D;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
- Aux Membres du Bureau du GCDT;
- Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-D;
- Aux organisations régionales de télécommunication

Objet: Invitation à la 32ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), Genève, 12-16 mai 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 32ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), qui se tiendra en présentiel à Genève, au siège de l'UIT, du 12 au 16 mai 2025.

Au cours de cette réunion du GCDT, le Secrétariat rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali et des travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan) du 17 au 28 novembre 2025. Il s'agira de la dernière réunion du GCDT avant la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications. L'ordre du jour de la réunion a été revu pour inclure toutes les questions essentielles qui doivent être examinées avant la CMDT-25.

Le projet d'ordre du jour figure dans l'**Annexe 1**, et le programme préliminaire de gestion du temps est reproduit dans l'**Annexe 2**.

Vous trouverez des renseignements détaillés sur la soumission des contributions des membres et sur l'inscription ainsi que des renseignements pratiques relatifs à la réunion dans l'**Annexe 3**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site web suivant:

<https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2025/TDAG-25.aspx>

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette réunion du GCDT.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(original signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur

Annexes: Annexe 1 – Projet d'ordre du jour de la réunion de 2025 du GCDT
 Annexe 2 – Programme préliminaire de gestion du temps de la réunion de 2025 du GCDT
 Annexe 3 – Note d'information à l'intention des participants

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de 2025 du GCDT

- 1) Allocution de la Secrétaire générale
- 2) Allocutions d'autres fonctionnaires élus
- 3) Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
- 4) Remarques liminaires de la Présidente du GCDT
- 5) Adoption de l'ordre du jour et du programme de gestion du temps
- 6) Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UIT-D
 - 6.1) Mise en œuvre du Plan d'action de Kigali
Rapport sur les initiatives régionales
 - 6.2) Plan opérationnel pour 2025
 - 6.3) Projets de l'UIT-D
 - 6.4) Activités des commissions d'études
 - 6.5) Questions relatives aux membres, aux partenariats et au secteur privé
 - 6.6) Rapport du Président du Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI)
- 7) Travaux préparatoires en vue de la CMDT-25
 - 7.1) Point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25
 - 7.2) Rapport de la réunion de coordination des réunions préparatoires régionales (RPM)
 - 7.3) Structure de la CMDT-25
 - 7.4) Rapport du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration (GT-GCDT-DEC)
 - 7.5) Rapport du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ)
 - 7.6) Rapport du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions (GT-GCDT-SR)
 - 7.7) Rapport du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D (GT-GCDT-ITUDP)
- 8) Sommet mondial de la jeunesse
- 9) Collaboration avec les autres Secteurs
- 10) Résultats de l'AR-23 et de la CMR-23: faits nouveaux intéressant les travaux de l'UIT-D
- 11) Résultats de l'AMNT-24: faits nouveaux intéressant les travaux de l'UIT-D
- 12) Contribution aux travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)
- 13) Calendrier des réunions et manifestations de l'UIT-D
- 14) Divers

ANNEXE 2

Programme préliminaire de gestion du temps de la réunion de 2025 du GCDT

Dimanche 11 mai	Lundi 12 mai	Mardi 13 mai	Mercredi 14 mai	Jeudi 15 mai	Vendredi 16 mai
	09 h 00-10 h 00 Réunion de coordination des RPM	9 h 30-12 h 30 Séance plénière du GCDT	9 h 30-12 h 30 Séance plénière du GCDT	9 h 30-12 h 30 Séance plénière du GCDT	09 h 00-12 h 00 Séance plénière du GCDT
	10 h 15-12 h 00 Ouverture du GCDT et première séance plénière				
16 h 00-17 h 00 Réunion du Bureau du GCDT (membres du Bureau uniquement)	14 h 30-17 h 30 Ouverture du GCDT suivie de la séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT et clôture

ANNEXE 3

Note d'information à l'intention des participants

Récapitulatif des échéances

Dates de la réunion de 2025 du GCDT	Demandes de bourse	Date limite de soumission des contributions (§ 4.1.3 de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT)		Date limite pour les documents du Secrétariat (§ 4.1.2 de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT) (au plus tard 35 jours avant le début de la réunion)
		Avec traduction (au plus tard 45 jours avant le début de la réunion)	Sans traduction (au plus tard 12 jours avant le début de la réunion)	
12-16 mai 2025	31 mars 2025	28 mars 2025	30 avril 2025	7 avril 2025

Site web de la réunion de 2025 du GCDT:

<https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2025/TDAG-25.aspx>.

Inscription et assistance pour l'obtention d'un visa

L'inscription préalable est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne selon les modalités suivantes:

- 1) **Créez un compte utilisateur UIT:** (si vous êtes déjà titulaire d'un compte, passez directement à l'étape 2). Lorsqu'ils créent un compte utilisateur UIT rattaché à un Membre de l'UIT, les utilisateurs doivent d'abord obtenir l'approbation de leur affiliation auprès de leur coordonnateur TIES désigné avant de soumettre une demande d'inscription.
- 2) **Inscrivez-vous:** Connectez-vous à l'aide de votre compte utilisateur UIT et remplissez le formulaire de demande d'inscription correspondant. Si vous avez correctement soumis votre formulaire, vous recevrez un accusé de réception.
- 3) Votre demande d'inscription est automatiquement transmise au **[coordonnateur désigné pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-D](#)**.
- 4) Lorsque le coordonnateur désigné aura donné son approbation, vous recevrez un courrier électronique confirmant votre inscription.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/meetings/registration/index.asp>

Au besoin, les délégués peuvent demander une assistance pour obtenir un visa lors du processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de **[lire attentivement la procédure à suivre à cet égard](#)**.

Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez écrire à l'adresse suivante:

BDTMeetingsRegistration@itu.int.

Retrait des badges

Le retrait des badges débutera le **lundi 12 mai 2025** à 8 heures dans le hall d'entrée du [bâtiment Montbrillant](#) (2 rue de Varembe, 1202 Genève).

Pour obtenir leur badge, les participants doivent présenter au guichet d'enregistrement le courrier électronique de confirmation d'inscription, accompagné d'une pièce d'identité avec photographie.

Bourses

Sous réserve que des fonds soient disponibles, une bourse complète ou deux bourses partielles pourront être accordées pour chaque État Membre remplissant les conditions requises.

Veuillez consulter le [Portail des bourses de l'UIT](#) pour connaître la politique concernant l'attribution de bourses dans le cadre de manifestations et d'activités financées sur le budget ordinaire de l'UIT et la [liste des États Membres dont les ressortissants peuvent bénéficier de bourses de l'UIT](#). Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants:

- Budget disponible à l'UIT.
- Répartition équitable entre les pays et les régions.
- Équilibre hommes-femmes et inclusion des personnes présentant un handicap et des personnes ayant des besoins particuliers.
- Afin d'assurer une bonne gestion de l'utilisation des bourses, toute personne ne pourra se voir attribuer plus d'une bourse complète, ou deux bourses partielles pendant un exercice annuel. À cet égard, le montant accordé à une personne ne pourra dépasser dix mille francs suisses (10 000 CHF) pendant un exercice annuel.
- Les États Membres qui souhaitent soumettre une demande de bourse à l'UIT ne doivent avoir aucune dette en ce qui concerne les contributions basées sur l'unité contributive, à l'exception de ceux avec lesquels un plan d'amortissement a été décidé, et qui s'acquittent de leurs obligations à cet égard.
- Les représentants les plus hauts placés de l'État (chef d'État, chef de gouvernement, ministre, vice-ministre, secrétaire d'État ou équivalent, diplomates de haut rang) ne peuvent pas recevoir de bourse.

Pour demander une bourse, les participants doivent d'abord s'inscrire à la réunion et obtenir l'approbation du coordonnateur.

Date limite pour les demandes de bourse pour la réunion de 2025 du GCDT: **31 mars 2025**.

[Formulaire de demande de bourse pour la réunion de 2025 du GCDT](#)

Interprétation et sous-titrage

Un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'Union sera assuré.

Le sous-titrage sera assuré en anglais et affiché dans la salle de réunion, sur la plate-forme de participation à distance et sur les pages web de la manifestation.

Participation à distance et diffusion sur le web

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour toutes les séances. L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir participer à distance.

Un service de diffusion sur le web dans les six langues officielles de l'Union sera également assuré (un [accès TIES est nécessaire](#)). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour suivre la diffusion sur le web.

Contributions à la réunion du GCDT

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le site web du GCDT.

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 4.1.3.2 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à une réunion du GCDT doivent être soumises au plus tard 45 jours calendaires avant le début de la réunion en question, c'est-à-dire avant le **28 mars 2025 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires avant le début de la réunion (c'est-à-dire le **30 avril 2025** au plus tard) seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

Documentation

Les réunions du GCDT se déroulent sans document papier. Un [compte utilisateur UIT avec accès TIES](#) est nécessaire pour télécharger les documents de la réunion et d'autres ressources en ligne disponibles sur le site web de la réunion.
